

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Vu, collationné et certifié
conforme à l'original qui
nous a été présenté,



ATTESTATION DE CAPACITÉ

à l'exercice de la profession de
TRANSPORTEUR PUBLIC ROUTIER DE MARCHANDISES
ET DE LOUEUR DE VÉHICULES INDUSTRIELS

Par le fait de son délégué
La Secrétaire de Maine,

Vu la directive n° 74/561/CEE du 12 novembre 1974 modifiée concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux,
Vu la directive n° 77/796/CEE du 12 décembre 1977 modifiée visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres de transporteur de marchandises et de transporteur de personnes par route et comportant des mesures destinées à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs,
Vu le décret n° 86-567 du 14 mars 1986 modifié relatif aux transports routiers de marchandises et notamment son article 7,

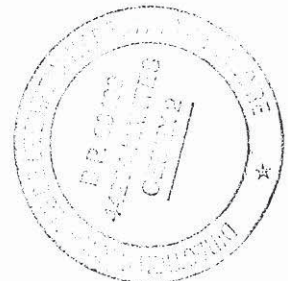
L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises et de loueur de véhicules industriels est délivrée sous le n° ME-52-98-12650

à **Mademoiselle CHABUEL ANNE MICHELE**

né(e) le 23 avril 1962 à BOURBON-L'ARCHAMBAULT (03)

demeurant à 2 RUE DES HARDREVINS - 79300 BRESSUIRE

Fait à NANTES le 22 Décembre 1998



Pour le Préfet
Pour le Directeur Régional de l'Équipement
L'Inspecteur Régional des Transports

B. LECLERC